



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 30 janvier 2025

Logiciel de gestion des collections patrimoniales – Ouverture d'un compte d'attente

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les collections patrimoniales gérées par la Commune et ses musées (Collection de l'Art Brut, Musée Historique Lausanne, Musée romain de Lausanne-Vidy, Collection d'art de la Ville de Lausanne) comptent plus de 160'000 objets, pour une valeur d'assurance totale d'environ CHF 100 millions.

Ces objets sont gérés, conservés et mis en valeur à l'aide d'un outil informatique de gestion des collections intitulé Museris, conçu dans les années 1990 par un historien du Musée Historique Lausanne passionné d'informatique. Cet outil a atteint ses limites, notamment parce qu'il ne répond plus aux besoins techniques, fonctionnels, ni aux normes actuelles.

Le logiciel de gestion des collections constitue un élément clé du travail quotidien des équipes de conservation pour garantir la traçabilité des œuvres, la fiabilité des informations, faciliter l'accès à des données précises et structurées pour les chercheurs ou encore concevoir des expositions.

Son remplacement est donc crucial pour assurer la continuité et la qualité de la mission publique assumée par les musées de la Ville, tout en répondant aux enjeux d'accessibilité et d'innovation.

La nécessité d'un remplacement à moyen ou long terme du logiciel de gestion des collections patrimoniales figure dans le rapport-préavis N° 2015/01 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne » et fera l'objet d'un préavis spécifique à présenter au Conseil communal. Un montant de CHF 500'000.- est inscrit au Plan des investissements en vue de ce projet.

Afin de mener à bien ce projet, il convient d'engager sans délai des études préalables (analyse du périmètre et des besoins, identification des exigences fonctionnelles et techniques, analyse et nettoyage des données existantes, rédaction du cahier des charges, évaluation budgétaire). En effet, la diversité des solutions sur le marché impose ces études afin de pouvoir trouver l'outil le plus en adéquation avec les besoins des musées et

collections patrimoniales de la Ville. Ces travaux préliminaires structurants requièrent notamment une expertise externe en matière de bases de données patrimoniales. Pour ce faire, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 9 janvier 2025, d'ouvrir un compte d'attente d'un montant de CHF 150'000.-.

Une fois que le montant du renouvellement du logiciel sera précisément connu, un préavis sera soumis à l'intention de votre Conseil afin de solliciter un crédit d'investissement du patrimoine administratif. Le montant du présent compte d'attente pourra alors y être balancé.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances qui s'est prononcée favorablement à ce sujet lors de sa séance du 15 janvier 2025.

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

